

PROGRAMME INTERMINISTÉRIEL POUR L'HABITAT ESSENTIEL

Lignes directrices pour les projets visant les Autres Espèces Priorisées à l'Interne (AEPI)

Le Programme interministériel pour l'habitat essentiel (PIHE) pourrait disposer de fonds supplémentaires pour les projets visant une liste d'Autres Espèces Priorisées à l'Interne (AEPI). Les AEPI sont des espèces dont la conservation est hautement prioritaire et qui nécessitent des mesures spécifiques ciblées. Le financement du PIHE pour les projets visant les AEPI n'est pas garanti et dépend des fonds disponibles.

LIGNES DIRECTRICES POUR PROPOSER UN PROJET AEPI DU PIHE

- Remplissez l'évaluation préliminaire du type de projet du PIHE qui se trouve dans le document Excel fourni au moment de l'appel de propositions afin de déterminer le type de projet du PIHE à présenter.
- Pour être admissibles aux fonds supplémentaires propres aux AEPI, les projets AEPI du PIHE doivent cibler uniquement des AEPI, que vous trouverez plus bas dans ce document.
- **Tous les critères d'admissibilité du PIHE s'appliquent à ces projets, et le processus de proposition de projets est le même que pour les projets réguliers du PIHE, sauf en ce qui concerne a) la nécessité de cibler uniquement une ou plusieurs AEPI, et b) la mise en œuvre des mesures ciblées spécifiques à ces espèces. Les projets ne ciblant qu'une AEPI, ainsi que les projets n'ayant pas une approche basée sur l'écosystème ne seront pas pénalisés pour ce type de projet du PIHE.**
- Pour votre proposition de projet, utilisez les documents Excel et Word fournis dans le courriel d'appel de propositions du PIHE. Le document Excel comporte un onglet Évaluation du type de projet du PIHE pouvant vous aider à déterminer si vous devez emprunter la voie des projets AEPI du PIHE.
- Suivez les lignes directrices ci-dessous pour obtenir des renseignements sur les priorités de financement et les travaux prioritaires pour chaque espèce ou groupe d'espèces.
- Les mesures spécifiques aux espèces et leurs avantages pour les espèces doivent être clairement décrits dans votre proposition de projet.
- Les permis requis en vertu de la LEP seront exigés avant le début des activités auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant. Le PIHE se réserve le droit de rejeter les propositions pour lesquelles les permis requis en vertu de la LEP ne sont ni obtenus ni valides.

CATÉGORIES DE PROJETS AEPI DU PIHE

Les AEPI se divisent en quatre catégories : oiseaux migrateurs, chauve-souris en voie de disparition, espèces de haute priorité et autres espèces.

1. **Si votre projet cible des AEPI dans plus d'une des catégories ci-dessous, veillez à présenter des propositions distinctes pour chaque catégorie d'AEPI.**
2. **Les propositions doivent être fondées sur des priorités de financement pour chaque espèce ou catégorie d'espèces, et doivent démontrer comment les travaux prioritaires seront abordés.**

Les tableaux ci-dessous énumèrent toutes les AEPI admissibles, par catégorie d'espèces, et comprennent les priorités de financement établies ainsi que les travaux prioritaires pour chaque espèce ou groupe

d'espèces. Votre ou vos propositions de projet doivent décrire comment ces priorités seront traitées pour chaque espèce ou catégorie d'espèces et doivent s'appuyer sur le(s) document(s) de rétablissement des espèces.

Oiseaux migrateurs

Une proposition de projet pour les AEPI du PIHE peut inclure plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs, sur plusieurs propriétés, tant que des mesures ciblées spécifiques à chaque espèce sont prévues et que le projet se déroule dans la même zone géographique. Si vous ciblez de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs dans des régions/provinces/territoires différents, présentez une proposition de projet par zone concernée. Les projets qui visent une seule espèce d'oiseau migrateur ne seront pas pénalisés.

OISEAUX MIGRATEURS	Groupe taxonomique	Région	Statut en vertu de la LEP	Nº des lieux prioritaires
PRIORITÉS DE FINANCEMENT		<p>Travaux prioritaires : déterminer les principales lacunes et les principaux besoins dans le calendrier des études ou d'autres plans de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • taux de survie ou détermination des causes de déclin des populations; • impacts sur l'habitat et la productivité; • étude et meilleure compréhension des menaces; • détermination et prise en compte des causes de mortalité; • activités visant à réduire les principales menaces ou activités susceptibles de détruire de l'habitat essentiel au Canada; • activités de protection de l'habitat essentiel ou des principaux sites au Canada (y compris les sites de repos, les haltes, etc.); englobent également les activités d'intendance. 		
Grive de Bicknell	Oiseaux	Qc, N.-B., N.-É, Î.-P.-É.	Menacée	2
Guillemot marbré	Oiseaux	C.-B.	Menacée	10
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>circumcinctus</i>)	Oiseaux	Alb., Sask., Man., Ont.	En voie de disparition	5; 6; 8
Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Oiseaux	Qc, N.-B., N.-É, Î.-P.-É., T.-N.-L.	En voie de disparition	1
Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseaux	Alb., Man., N.-B., T.-N.-L., T.N.-O., N.-É, Nt, Ont., Î.-P.-É., Qc, Sask.	En voie de disparition	1; 2
Sterne de Dougall	Oiseaux	Qc, N.-B., N.-É	En voie de disparition	1
Grue blanche	Oiseaux	Alb., Man., Sask., T.N.-O.	En voie de disparition	-

Prochaine page : chauve-souris en voie de disparition

Chauve-souris en voie de disparition

Un projet AEPI du PIHE peut inclure de multiples espèces de chauves-souris, sur plusieurs propriétés dans la même zone, et les mesures spécifiques aux espèces peuvent être les mêmes pour toutes les espèces de chauves-souris visées. Les projets qui visent une seule espèce de chauve-souris ne seront pas pénalisés.

CHAUVE-SOURIS EN VOIE DE DISPARITION	Groupe taxonomique	Région	Statut en vertu de la LEP	Nº des lieux prioritaires
PRIORITÉS DE FINANCEMENT	<u>Travaux prioritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les principales lacunes et les principaux besoins liés à la désignation des colonies de maternité comme habitat essentiel (c.-à-d. les caractéristiques biophysiques/emplacements); • réduire le taux de mortalité anthropique chez les adultes (p. ex. éoliennes et exclusions des bâtiments); • réduire les impacts du syndrome du museau blanc sur les populations touchées et vulnérables. 			
Petite chauve-souris brune	Mammifères (terrestres)	Alb., C.-B., Man., N.-B., T.-N.-L., T.N.-O., N.-É., Ont., Î.-P.-É., Qc, Sask., Yn	En voie de disparition	1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 8; 9; 10; 11
Chauve-souris nordique	Mammifères (terrestres)	C.-B., Man., N.-B., T.-N.-L., T.N.-O., N.-É., Ont., Î.-P.-É., Qc, Sask., Yn	En voie de disparition	1; 2; 3; 4; 5; 6; 9
Pipistrelle de l'Est	Mammifères (terrestres)	N.-B., N.-É., Ont., Qc	En voie de disparition	1; 2; 4; 5

Espèces de haute priorité

Un projet AEPI du PIHE peut inclure une seule espèce de haute priorité, et des mesures spécifiques doivent être prévues pour cette espèce. Les travaux prioritaires pour chaque espèce de haute priorité sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

ESPÈCES DE HAUTE PRIORITÉ	Groupe taxonomique	Région	Statut en vertu de la LEP	Nº des lieux prioritaires
Chouette tachetée (sous-espèce <i>caurina</i>)	Oiseaux	C.-B.	En voie de disparition	10
PRIORITÉS DE FINANCEMENT	<u>Travaux prioritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> appuyer les efforts de protection de l'habitat essentiel; appuyer le programme de reproduction en captivité et de réintroduction de la Chouette tachetée en Colombie-Britannique; appuyer le programme opérationnel de lutte contre la Chouette rayée; promouvoir l'intendance de l'habitat, élargir les lignes directrices sur la sylviculture et mettre en œuvre des activités de surveillance et de recherche. 			
Rainette faux-grillon de l'Ouest, population des Grands Lacs / Saint-Laurent et du Bouclier canadien	Amphibiens	Qc, Ont.	Menacée	4
PRIORITÉS DE FINANCEMENT	<u>Travaux prioritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre des mesures légales ou d'intendance et appuyer les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) aux niveaux local et du paysage pour augmenter la taille de la population, les zones d'habitat occupé et la connectivité, et réduire l'impact des menaces; remettre en état ou créer de l'habitat pour favoriser la recolonisation (naturelle ou par la réintroduction d'individus) de parties de l'aire de répartition historique et accroître la connectivité entre les populations locales; élaborer et mettre en œuvre des relevés annuels normalisés et surveiller l'habitat créé ou remis en état afin de déterminer les tendances de la population, de surveiller les menaces et de préciser la zone occupée par la population des GLSLBC; établir des partenariats pour mettre en œuvre des programmes et des projets de formation, de sensibilisation, de remise en état, de réintroduction et de recherche. <p><u>Remarque : Tous les projets et activités DOIVENT respecter les interdictions énoncées dans les décrets et arrêtés de protection et d'urgence qui sont en place (articles 58 et 80), dans les cas où elles s'appliquent.</u></p>			

Prochaine page : Espèces autres

Espèces autres

Une proposition de projet pour les AEPI du PIHE peut inclure une ou plusieurs espèces autres, sur plusieurs propriétés, tant que des mesures ciblées spécifiques à chaque espèce sont prévues et que le projet se déroule dans la même zone géographique. Si vous ciblez de nombreuses espèces autres dans des régions/provinces/territoires différents, présentez une proposition de projet par zone concernée. Les projets qui visent une seule espèce autre ne seront pas pénalisés.

ESPÈCES AUTRES	Groupe taxonomique	Région	Statut en vertu de la LEP	Nº des lieux prioritaires
Hespérie de Poweshiek	Arthropodes	Man.	En voie de disparition	-
Pourquoi l'espèce est-elle en péril?	Perte d'habitat en raison de la conversion de prairies en terres cultivées ou en prairies non indigènes, dégradation de l'habitat (brûlages dirigés ou feux de friche, surpâturage prolongé ou chronique, succession naturelle et fauchage).			
Travaux prioritaires	Obtenir des données exactes sur la population et la répartition. Déterminer le cycle vital et d'alimentation. Élaborer des lignes directrices sur la conservation. Déterminer les effets des pratiques de gestion des prairies sur la survie et l'abondance.			
Marmotte de l'île de Vancouver	Mammifères (terrestres)	C.-B.	En voie de disparition	-
Pourquoi l'espèce est-elle en péril?	Prédateurs indigènes, modification de l'écosystème attribuable à la succession naturelle des forêts après l'exploitation forestière, perte d'habitat en raison des changements climatiques.			
Travaux prioritaires	Protection et remise en état de l'habitat, intendance des terres privées, reproduction en captivité, augmentation des effectifs, réintroduction/déplacement d'individus élevés en captivité, surveillance			
Pin à écorce blanche	Plantes vasculaires	C.-B., Alb.	En voie de disparition	8
Pourquoi l'espèce est-elle en péril?	Rouille vésiculeuse du pin blanc, changements climatiques, incendies et suppression des incendies, et dendroctone du pin ponderosa			
Travaux prioritaires	Accroître la fréquence des individus résistants à la rouille vésiculeuse du pin blanc et améliorer les données de cartographie et d'inventaire afin d'atteindre les objectifs et de contrer d'autres menaces.			
Caribou, population de la Gaspésie-Atlantique	Mammifères (terrestres)	Qc	En voie de disparition	-
Pourquoi l'espèce est-elle en péril?	Exploitation forestière et récolte du bois, prédation excessive, corridors de transport et de service, utilisation des ressources biologiques, développement résidentiel et commercial, production d'énergie et exploitation minière, et espèces envahissantes et problématiques.			
Travaux prioritaires	Entreprendre une planification à l'échelle du paysage qui tient compte des besoins actuels et futurs du caribou de la Gaspésie en matière d'habitat; augmenter et maintenir la quantité et la qualité de l'habitat convenable; accroître et stabiliser le taux de survie des adultes et des faons; surveiller et réduire les perturbations.			